

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

---

**PROCES VERBAL des délibérations du Conseil  
Municipal**

**Séance du 28 février 2011**

---

Date de la convocation : 24.02.11

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

---

**Le 28 février deux mille onze**, à 20h00, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame **Nadine BOUTONNET, Maire**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 24 février conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

- |    |  |         |
|----|--|---------|
| 1. | Désignation de délégués à l'AGSGV                          | 2011-09 |
| 2. | Convention avec les « Editions La Courrière »              | 2011-10 |
| 3. | Marché Maitrise d'œuvre construction locaux Services Techn | 2011-11 |
| 4. | Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux               | 2011-12 |

Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**BOUILHOL Jean-Charles, CHERVALIER Jean-Paul, DE ABREU Jérôme, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MERLE Virginie, MIGNOTTE Pascal, TAVERNIER Karine, .**

Absents et excusés : **CHALARD Christine (pouvoir à DE ABREU Jérôme), DA SILVA Aristide (pouvoir à Nadine BOUTONNET), GANNE Philippe (pouvoir à Virginie MERLE) PASTOR Abel (pouvoir à Jean-Paul CHERVALIER), SURZUR Laurence (pouvoir à Karine TAVERNIER), VASSORT Alain (pouvoir à Michel LAURENT).**

Absents : **AUBERT Marie-Christine, COUTURIER Philippe, VALLERY Myriam.**

Monsieur Jean-Paul Chervalier ayant été désigné secrétaire de séance, Madame le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 18 janvier 2011.

L'ordre du jour a ensuite été abordé. Madame le Maire propose de retirer la question n° 4 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, aucun projet communal n'étant éligible en 2011 à cette dotation.

Madame le Maire demande au public s'il aura des questions. La réponse est positive.

*Signature*

QUESTION N° 1 2011-09 :

**DESIGNATION DE DELEGUES A L'AGSGV**

Rapporteur : Nadine Boutonnet

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2011 approuvant l'adhésion de la commune à l'Association de Gestion du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage, pour l'année 2011 et sa reconduction pour la durée du mandat,

**Considérant** que chaque commune adhérente doit désigner, par délibération, un représentant et un suppléant,

**Le conseil municipal, après avoir voté, DESIGNE, à l'unanimité :**

Titulaire : Nadine BOUTONNET

Suppléant : Alain VASSORT

---

QUESTION N° 2 2011-10

**CONVENTION AVEC LES EDITIONS « LA COURRIERE »**

Rapporteur : Nadine Boutonnet

Les éditions La Courrière vont éditer un livre « Vivre le Pays de Riom » en octobre 2011. Cet ouvrage comprendra 176 pages. Il sera imprimé à 4 000 exemplaires et vendu au public à 34 €.

Au sommaire : géographie et histoire du Pays de Riom, terre de rencontres et de commerce ; portfolio paysages ; économie actuelle ; commerces et marché de Riom ; Riom ; St Bonnet-près-Riom ; Mozac ; Marsat ; Enval ; **Ménérol** ; Cellule ; Malauzat ; La Moutade ; Le Cheix-sur-Morge ; Pessat-Villeneuve ; balades.

Les textes de ce livre haut de gamme seront écrits par Noël Graveline, journaliste et écrivain vivant à Riom. Les photographies auront principalement pour auteur Joël Damase.

L'homme de théâtre, chansonnier, chroniqueur Jacques Mailhot, natif de Riom et toujours attaché à sa région, en signera la préface.

Un partenariat avec la Commune de Ménérol a été établi sous la forme de **préachat de 70 exemplaires de ce livre**, destinés à être offerts lors de mariages et cérémonies officielles, au prix de 20 euros HT l'exemplaire, **soit un total de 1400 euros HT.**

Une convention doit être signée entre la Commune de Ménérol et les Editions La Courrière.

Le paiement des livres se fera en deux fois : 700 euros HT à la signature de la convention et le solde à la livraison du livre.

**Il est proposé au conseil municipal :**

**- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec les Editions La Courrière ;**

**- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document permettant sa mise en oeuvre.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

*Signature*

QUESTION N° 3 2011-11

**MARCHE PUBLIC : ETUDE CONSTRUCTION BATIMENT SERVICES  
TECHNIQUES**

Rapporteur : Pascal Mignotte

VU, le Code des Marchés Publics en vigueur,

VU, l'avis d'appel public à la concurrence paru le 2 décembre 2010, par voie de presse et sur site internet, concernant un marché de maîtrise d'œuvre pour construction de locaux destinés aux services techniques de la commune de Ménérol,

VU, que la date limite de réception des offres a été fixée au 24 décembre 2010,

VU, que 20 dossiers de candidature ont été reçus,

VU, que les membres de la Commission d'Appel d'Offres, présidée par Madame le Maire se sont réunis pour l'ouverture des plis le 28 décembre 2010 et ont constaté que tous les dossiers étaient complets donc recevables,

VU, l'analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres et la Commission chargées des bâtiments, le 21 janvier 2011, selon des critères pondérés :

1- Compétence et proposition de montage de l'équipe	40%
2- Compatibilité de l'offre avec le programme	20%
3- Approche environnementale du projet	20%
4- Qualité de l'approche économique	20%

VU, que six candidats ont été présélectionnés selon ces critères lors de cette séance du 21 janvier 2011.

VU, que ces six candidats ont été reçus en entretien le 3 février 2011 par le comité de pilotage désigné en commission du le 21 janvier 2011. Nadine Boutonnet (Maire) Karine Tavernier (Adjointe) et Pascal Mignotte (Conseiller Municipal Délégué) et Anthony Dumoulin, Technicien,

Pascal Mignotte propose de retenir l'offre formulée par **Monsieur Vincent BRUGEROLLES**, Architecte DPLG, situé 6 Place Thomas à Clermont-Ferrand 63000, pour un pourcentage de rémunération de 9.86% d'un montant prévisionnel de travaux évalué à 500 000 € HT.

Madame le Maire insiste sur le fait que c'est un montant « prévisionnel » qui peut varier en fonction du coût estimé à la construction (aujourd'hui de l'ordre de 1000 à 1200 € le m<sup>2</sup>), ce prix pouvant varier dans les années qui viennent ainsi que des options retenues ou non dans le projet (hangar, serre...)

Michel Laurent demande si l'architecte retenu a déjà réalisé ce genre de projet. Pascal Mignotte répond qu'il a surtout réalisé des logements sociaux mais que des

*Signature*

renseignements ont été pris sur la qualité de son travail et qu'il dispose d'une bonne réputation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE :

⇒ **RETIENT la candidature de Monsieur Vincent BRUGEROLLES**, Architecte DPLG, situé à Clermont-Ferrand, 6 Place Thomas, pour un

pourcentage de rémunération de 9.86% d'un montant prévisionnel de travaux évalué à 500 000 € HT décomposé comme suit :

Désignation des missions	Pourcentage rémunération
1. Etudes d'Esquisse (ESQ)	0.70
2. Etudes d'Avant Projet (AVP) :	0.95
3. Réalisation d'un Avant Projet Sommaire (APS)	1.32
4. Réalisation d'un Avant Projet Définitif (APD) et réalisation du Permis de Construire.	1.92
5. Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la préparation et la passation de contrats de travaux (ACT)	0.55
6. Réalisation des études d'exécution (EXE)	1.42
7. Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)	1.98
8. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du Chantier	0.61
9. Assistance aux opérations de réception (AOR)	0.41
<u>Autres (à préciser)</u>	/
<b>TOTAL POURCENTAGE DE LA REMUNERATION</b>	<b>9.86 %</b>

⇒ **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché** de maîtrise d'œuvre pour construction de locaux destinés aux services techniques de la commune de Ménétrrol, situé en Zone **Artisanale Les Charmes**

⇒ **DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tous les actes relatifs à ce marché.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal et au budget assainissement.

## 9/ QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne la parole au public.

Monsieur Jouglas souhaite évoquer le projet de réfection de l'Impasse des Roses.

Il revient sur la pétition qui a été amenée en Mairie le 24 février 2011 et qui prouve qu'à l'unanimité, les riverains ne sont pas satisfaits des programmes présentés. Il demande aux Elus de prendre en compte l'avis des habitants et de ne pas imposer des travaux semblant répondre plus à des questions idéologiques plus qu'à un réel besoin : aucune place de stationnement n'est prévue alors que des espaces verts le sont.

Il déplore également les paroles malheureuses de certains Elus.

Madame le Maire reconnaît que la première esquisse du projet était mauvaise, que les remarques ont été analysées et qu'une réflexion est en cours. Toutefois, elle explique que la réfection de l'Impasse des Roses s'inscrit dans le Projet d'Aménagement de Bourg et que ces remarques seront transmises au bureau d'études travaillant actuellement sur le PAB et le PLU. Elle ajoute qu'il faut envisager l'avenir et que cette impasse peut s'ouvrir un jour et devenir une rue, l'étude le dira.

Toujours au sujet de l'Impasse des Roses, Madame Lesjean souhaite intervenir sur la question du mur déjà évoquée précédemment. Elle dit que les gros camions montent souvent sur le trottoir, par manque de place, et que le mur doit être protégé.

Madame le Maire dit que cette question est également en cours de réflexion.

Le conseiller municipal délégué, Jérôme De Abreu prend la parole. Il dit ne pas comprendre comment des riverains n'ayant pas assisté à la présentation publique et n'étant pas venus en Mairie consulter les documents à leur disposition peuvent signer la pétition et approuver ainsi une opposition unanime.

Monsieur Jouglas répond que certaines personnes n'ont pu se libérer aux horaires prévus par la Mairie mais qu'ils sont au courant du projet et qu'ils ont manifesté leur accord à la signature de la pétition.

Il termine en disant que les riverains n'en resteront pas là si les Elus maintiennent le projet tel qu'il est actuellement.

Le public sort de la salle.

< > < > < > < > < > >

**La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.**

MENETROL, le 28 février 2011

**LE MAIRE,**

**Nadine BOUTONNET**

**FEUILLE DE CLOTURE du Conseil Municipal du 28 février 2011**

**Article R 2121-9 du CGCT** : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1. 2011-09 Désignation de délégués à l'AGSGV
2. 2011-10 Convention avec les Editions La Courrière
3. 2011-11 MP : Etude construction bâtiment Services Techniques
4. 2011-12 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - **Délibération annulée**

AUBERT	Marie-Christine		LAURENT	Michel	
BOUTONNET	Nadine		LEVADOUX	Jean-Jacques	
BOUILHOL	Jean-Charles		MERLE	Virginie	
CHALARD	Christine		MIGNOTTE	Pascal	
CHERVALIER	Jean-Paul		PASTOR	Abel	
COUTURIER	Philippe		SURZUR	Laurence	
DA SILVA	Aristide		TAVERNIER	Karine	
DE ABREU	Jérôme		VALLERY	Myriam	
GANNE	Philippe		VASSORT	Alain	
JOUVE	Isabelle				